



## Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

### Séance du Lundi 17 Décembre 2018

Conseillers communautaires en exercice : 128

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des conférences de la CCIT du Doubs à Besançon, sous la présidence de M. Gabriel BAULIEU, 1<sup>er</sup> Vice-Président, puis de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la CAGB.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 6.1, 6.2, 6.3, 6.4, 6.5, 6.6, 6.7, 6.8, 6.9, 6.10, 8.1, 8.2, 8.3, 8.4, 8.5, 8.6, 8.7, 4.1, 4.2, 4.3, 4.4, 4.5, 4.6, 4.7, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 3.8, 0.2, 0.3, 0.4, 0.5, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.1.6, 1.1.7, 1.1.8, 1.1.9, 1.1.10, 1.1.11, 1.1.12, 1.1.13, 1.2.1, 1.2.2, 1.2.3, 1.2.4, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 7.5, 7.6, 7.7, 7.8, 7.9, 7.10, 7.11, 7.12, 7.13, 7.14, 7.15, 7.16, 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 2.5, 2.6, 2.7, 2.8, 2.9, 2.10, 2.11, 2.12, 2.13, 2.14, 2.15, 2.16, 2.17, 9.1, 9.2.

La séance est ouverte à 18h10 et levée à 21h45.

**Étaient présents :** Amagney : M. Thomas JAVAUX Audeux : Mme Françoise GALLIOU Avanne-Aveney : M. Alain PARIS représenté par Mme Marie-Jeanne BERNABEU Besançon : M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS (à partir du 6.8), Mme Catherine COMTE-DELEUZE (jusqu'au 0.2), M. Laurent CROIZIER, M. Pascal CURIE, M. Cyril DEVESA, Mme Myriam EL YASSA, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Jean-Louis FOUSSERET (à partir du 3.1), M. Abdel GHEZALI, M. Jacques GROSPERRIN, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, M. Thierry MORTON (à partir du 3.1), M. Philippe MOUGIN, Mme Sophie PESEUX (à partir du 0.5), Mme Danielle POISSENOT, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB, Mme Karima ROCHDI (jusqu'au 2.1), M. Dominique SCHAUSS, Mme Mina SEBBAH, M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY (à partir du 8.1 et jusqu'au 0.5), Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE (jusqu'au 7.6), Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF Bonnay : M. Gilles ORY Brailans : M. Alain BLESSEMAILLE Busy : M. Alain FELICE Byans-sur-Doubs : M. Didier PAINÉAU Chalezeule : M. Christian MAGNIN-FEYSOT représenté par Mme Andrée ANTOINE Champagny : M. Olivier LEGAIN Champvans-les-Moulins : M. Florent BAILLY Châtillon-le-Duc : Mme Catherine BOTTERON (jusqu'au 7.14) Chauxenne : M. Bernard VOUGNON Chemaudin et Vaux : M. Bernard GAVIGNET, M. Gilbert GAVIGNET Chevroz : M. Yves BILLECARD Cussey-sur-l'Ognon : M. Jean-François MENESTRIER Deluz : M. Fabrice TAILLARD Devecey : M. Michel JASSEY (à partir du 3.1) Ecole-Valentin : M. Yves GUYEN Fontain : Mme Martine DONEY Franois : M. Claude PREIONI représenté par Mme Françoise GILLET Geneuille : M. Jean-Claude PETITJEAN Grandfontaine : M. François LOPEZ La Chevillotte : M. Roger BOROWIK Les Auxons : M. Jacques CANAL Mamirolle : M. Daniel HUOT Marchaux-Chaudefontaine : M. Jacky LOUISON Miserey-Salines : M. Marcel FELT Montferrand-le-Château : M. Pascal DUCHEZEAU Morre : M. Jean-Michel CAYUELA Nancrey : M. Vincent FIETIER Noironte : Claude MAIRE Osselle-Routelle : Mme Anne OLSZAK Palise : Mme Daniel GAUTHEROT Pelousey : Mme Catherine BARTHELET Pirey : M. Robert STEPOURJINE Pouilley-Français : M. Yves MAURICE Pugey : M. Frank LAIDIE (à partir du 4.3) Roche-lez-Beaupré : M. Jacques KRIEGER Serre-les-Sapins : M. Gabriel BAULIEU Tallenay : M. Jean-Yves PRALON Thoraise : M. Jean-Paul MICHAUD (à partir du 5.3) Torpes : M. Denis JACQUIN Vaire : Mme Valérie MAILLARD Velesmes-Essarts : M. Jean-Marc JOUFFROY Vieille : Mme Christiane ZOBENBULLER représentée par M. Franck RACLOT Villars Saint-Georges : M. Jean-Claude ZEISSER Vorges-les-Pins : Mme Julie BAVEREL (à partir du 3.1)

**Étaient absents :** Arguel : M. André AVIS Besançon : M. Julien ACARD, M. Eric ALAUZET, M. Pascal BONNET, M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET, M. Guéric CHALNOT, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Marie-Laure DALPHIN, Mme Danielle DARD, M. Clément DELBENDE, M. Emmanuel DUMONT, M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Philippe GONON, Mme Myriam LEMERCIER, Mme Carine MICHEL, M. Michel OMOURI, M. Yannick POUJET Beure : M. Philippe CHANEY Boussières : M. Bertrand ASTRIC Chalèze : M. Gilbert PACAUD Champoux : M. Philippe COURTOT Dannemarie-sur-Crête : M. Gérard GALLIOT Gennes : Mme Thérèse ROBERT La Vèze : Mme Catherine CUINET Larnod : M. Hugues TRUDET Le Gratteris : M. Cédric LINDECKER Les Auxons : M. Serge RUTKOWSKI Marchaux-Chaudefontaine : M. Patrick CORNE Mazerolles-le-Salin : M. Daniel PARIS Mery-Vieille : M. Philippe PERNOT Montfaucon : M. Pierre CONTOZ Novillars : M. Philippe BELUCHE Pouilley-les-Vignes : M. Jean-Marc BOUSSET Rancenay : M. Michel LETHIER Roset-Fluans : M. Arnaud GROSPERRIN Saint-Vit : Mme Annick JACQUEMET, M. Pascal ROUTHIER Saône : M. Yoran DELARUE Thise : M. Alain LORIGUET Vaire : M. Jean-Noël BESANCON Venise : M. Jean-Claude CONTINI

**Secrétaire de séance :** M. Yves MAURICE

**Procurations de vote :**

**Mandants :** A. AVIS, E. ALAUZET, P. BONNET, E. BRIOT, C. CAULET, Y.M. DAHOUI, C. DELBENDE, L. FAGAUT, O. FAIVRE-PETITJEAN, M. LEMERCIER, C. MICHEL, T. MORTON (jusqu'au 4.7), M. OMOURI, Y. POUJET, G. PACAUD, C. BOTTERON (à partir du 7.15), M. JASSEY (jusqu'au 4.7), S. RUTKOWSKI, P. CORNE, D. PARIS, P. CONTOZ, P. BELUCHE, J.M. BOUSSET, A. GROSPERRIN, P. ROUTHIER, Y. DELARUE, A. LORIGUET

**Mandataires :** M. DONEY, C. THIEBAUT, J. GROSPERRIN, E. MAILLOT, F. PRESSE, R. REBRAB, C. LIME, M. SEBBAH, L. CROIZIER, D. POISSENOT, N. BODIN, M. LOYAT (jusqu'au 4.7), C. WERTHE, M. ZEHAF, A. BLESSEMAILLE, Y. GUYEN (à partir du 7.15), G. ORY (jusqu'au 4.7), J. CANAL, J. LOUISON, R. STEPOURJINE, J.Y. PRALON, T. JAVAUX, F. BAILLY, D. PAINÉAU, Y. MAURICE, J. KRIEGER, F. TAILLARD

Délibération n°2018/004538

Rapport n°7.2 - CRR - Demande d'agrément des classes préparatoires à l'entrée dans les établissements supérieurs de la création artistique dans le domaine du spectacle vivant

## **CRR - Demande d'agrément des classes préparatoires à l'entrée dans les établissements supérieurs de la création artistique dans le domaine du spectacle vivant**

**Rapporteur :** Jean-Yves PRALON, Vice-Président

**Commission :** Culture, tourisme, sport et aménagement numérique

### **Inscription budgétaire**

**Coût déjà inscrit dans le plan de financement du Conservatoire  
Agrément susceptible de garantir la poursuite du soutien de l'Etat et de la Région**

#### **Résumé :**

Il est proposé de déposer une demande d'agrément auprès de l'Etat pour assurer la préparation à l'entrée dans les établissements d'enseignement supérieurs de la création artistique pour le Conservatoire du Grand Besançon, en musique et en théâtre. La mise en place de ce dispositif représente une actualisation et labellisation des actions existantes n'entraînant aucun surcoût.

#### **Historique :**

La mise en place des Classes Préparatoires à l'entrée dans les établissements d'enseignement supérieur de la création artistique fait suite à l'article 53 de la Loi relative à la liberté de création, à l'Architecture et au Patrimoine du 7 juillet 2016.

Le décret n°2017-78 du 2 mai 2017 désormais codifié aux articles R 759-9 et suivants du code de l'éducation et l'arrêté n°NOR : MICD 1735883A du 5 janvier 2018 (en annexe) définissent les conditions d'agrément par le ministère de la Culture et leur mise en œuvre.

Conformément aux termes de l'article L759-5 du Code de l'Éducation, le Grand Besançon souhaite que son Conservatoire soit agréé par l'État afin de proposer un enseignement préparatoire à l'entrée dans l'enseignement supérieur pour la musique et le théâtre, ceci afin de « faciliter l'accès aux professions artistiques, notamment pour des jeunes issus de milieux sociaux ou géographiques sous-représentés dans ces métiers ».

#### **Contexte :**

Le Conservatoire à Rayonnement Régional (CRR) du Grand Besançon dispense un enseignement pluridisciplinaire en danse, musique et théâtre, ouvert à tout élève motivé par l'apprentissage d'une discipline artistique.

Depuis 5 ans, date de son installation dans les bâtiments neufs et emblématiques de la Cité des Arts, le Conservatoire rencontre un succès croissant portant le nombre de ses élèves de 1780 en sept 2014 à 1991 élèves à la rentrée 2018.

Le CRR a mis en place le Cycle d'Orientation Professionnelle (COP) sur l'ensemble des domaines enseignés conformément au schéma d'orientation pédagogique du Ministère de tutelle. L'appellation « Classes Préparatoires » viendrait intégrer ce cycle dans un dispositif simplifiant la compréhension du schéma des études pour un ensemble d'élèves désireux de donner une orientation professionnelle à leur parcours au Conservatoire.

Ce cycle connaît un succès croissant d'années en années, succès augmenté par la création en septembre 2017, en partenariat avec l'Université de Franche Comté, d'une licence « Interprétation, Musique et Arts » pour la musique (21 étudiants), et d'une licence « Jeu de l'acteur, Arts frères et Mise en scène » pour le théâtre (26 étudiants).

Ces licences témoignent d'ores et déjà, en cours du second exercice, d'une attractivité et d'un rayonnement croissants sur le grand Est voire au-delà.

L'agrément du CRR pour ouvrir des classes préparatoires serait la prolongation et témoignerait de l'inscription volontariste de notre territoire dans une coloration artistique forte concourant notamment à l'identité du Lycée Pasteur au travers de ses sections TMD, Arts appliqués et MANAA.

Ce dispositif donnerait également un cadre reconnu au cycle post cursus existant déjà, qui permet aux étudiants non encore admis dans les écoles supérieures de poursuivre leur formation et leur préparation aux concours.

En 2018-2019, le COP compte 83 élèves et le post cursus 19, ce qui porte à 102 les étudiants concernés par ce nouveau dispositif « classe prépa ».

A noter que cet agrément permettrait également de valoriser à l'échelle nationale la richesse du maillage culturel du territoire, et notamment les fortes collaborations avec ses différents acteurs : Scène Nationale, l'Institut Supérieur des Beaux-Arts, SMAC la Rodia, l'Orchestre Victor Hugo Franche Comté, le Festival du Grand Besançon et son concours international des jeunes chefs d'orchestre, ESM de Bourgogne Franche Comté, FRAC, etc,...permettant de faire encore rayonner davantage ses partenariats.

### Organisation :

Cette habilitation souhaitée porterait sur les domaines suivants :

- Théâtre
  - Musique domaine musique ancienne
  - Musique domaine classique
  - Musique domaine musiques actuelles amplifiées
  - Musique domaine composition
- Le nombre d'heures d'enseignement est fixé à 750 heures minimum (équivalent au dispositif actuel).
- Le cursus peut se faire sur 2 ou 3 années.
- Possibilités d'équivalences ou de validation des acquis sur certains modules,

Chaque domaine est placé sous la direction d'un professeur d'enseignement artistique ou d'un titulaire d'un master européen, l'ensemble du dispositif relevant de l'autorité d'un Directeur d'Établissement d'Enseignement Artistique, ressource dont le CRR est déjà pourvu.

Le dossier de demande d'agrément est à adresser au Préfet de Région. L'agrément est délivré par un arrêté du ministère de la Culture.

**Outre l'attractivité et le rayonnement accru de cet agrément, celui-ci sera très certainement un gage de la poursuite du retour de l'État dans le financement des conservatoires ainsi qu'un critère de subventionnement des régions, en charge de la compétence « formation professionnelle » (Subvention État et Région cumulées sur 2019 : 540 000€).**

**A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur cette demande d'agrément des classes préparatoires à l'entrée dans les établissements supérieurs de la création artistique dans le domaine du spectacle vivant pour le Conservatoire à Rayonnement Régional du Grand Besançon.**

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 107  
Contre : 0  
Abstention : 0  
Ne prennent pas part au vote : 0



Préfecture du Doubs

Reçu le 21 DEC. 2018

Contrôle de légalité

Pour extrait conforme,

Le Vice-Président suppléant,

Gabriel BAULIEU  
1<sup>er</sup> Vice-Président